

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/AVR/050	<b>OBJET :</b>  VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017
<b>Date du conseil municipal</b> 09/04/2018	
<b>Date de la convocation</b> 30/03/2018	
<b>Date de l'affichage</b> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈR
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180413-2018-AVR-050-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°2017/AVR/055 en date du 10 avril 2017 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017,

VU la délibération n°2018/AVR/49 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe de l'assainissement pour l'année 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées et hors la présence du maire (26),

**ARTICLE 1 :**

PREND acte des résultats de l'exercice 2017 qui ressortent ainsi qu'il suit :

**Section de Fonctionnement :**

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 253 536,59 €  
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 215 288,04 €  
Résultat antérieur (C) : + 185 768,60 €  
**Résultat 2017 (D=A-B+C) : + 224 017,15 €**

**Section d'investissement :**

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 85 565,57 €  
Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 181 377,75 €  
Résultat antérieur (C) : 9 023,47 €  
**Résultat 2017 (E=A-B+C) : -86 788,71 €**

**Restes à réaliser 2017**

En recettes (A) : 0,00 €  
En dépenses (B) : - 10 634,40 €  
**Solde des restes à réaliser (F=A-B) : - 10 634,40 €**

**ARTICLE 2 :**

DECIDE d'approuver le compte administratif 2017 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180413-2018-AVR-050-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018